

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 10 mars 2015 à 20h45.

Rabastens, le 2/03/2015

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2015
- Débat d'orientations budgétaires
- Modification PLU
- Marché gaz
- Commission d'accessibilité Rabastens-Couffouleux
- Acquisition camion pour le service ordures ménagères
- Dotation instituteur 2014
- Indemnités élections
- Assurance piano
- Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional bâtiment route de Toulouse
- Demande de subventions au Conseil Général et sur les fonds parlementaires pour l'achat matériel pour la nouvelle classe
- Recrutement d'emplois avenir
- Validation des travaux pour remettre en service les parties non touchées par l'incendie
- Questions diverses
- Informations diverses

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Paul BOZZO - Bernard MONTLIVIER - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Daniel BARRAQUE - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT.- Erick ESPEL - Marie MONNIER - Philippe PASCUAL - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE.

Excusé mais non représenté : Jean François COZZOLINO

Représenté(s) :

Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Monsieur Christian LE GRAND
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER
Madame Vanessa PELLERIN ayant donné procuration à Madame Marie -Martine MANIAGO

Secrétaire de séance : Madame Cécile DERREVEAUX

Séance du 10 mars 2015

Approbation du compte-rendu du 4 février à l'unanimité

• **Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06/02/92 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget dans les Communes de plus de 3500 habitants doit être précédé d'un débat au sein de l'Assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

Ce débat, au terme duquel aucune décision ne s'impose, vise à permettre aux Conseillers Municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble, mais aussi de présenter leurs différentes priorités sur leurs choix ainsi que les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Pierre VERDIER souligne que dans des conditions contraintes, on arrive à un résultat équivalent à celui de 2013 et affirme sa volonté de ne pas augmenter les impôts des ménages. Alain BREST fait remarquer que le résultat 2013 était excédentaire au niveau de l'assainissement, ce que Pierre VERDIER corrige en précisant que la totalité de cet excédent était en fait engagé et a été réglé sur 2014.

Christian TABOURIN aurait aimé disposer des documents avant la séance.

Pierre VERDIER a souhaité faire un document incluant les décisions de la dernière commission des finances qui a eu lieu la veille, ce qui explique sa diffusion et projection en séance.

Ouï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité

-prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015 lors de la séance du 10 mars 2015.

• **Modification PLU :**

La ville de Rabastens a approuvé son PLU le 29 juin 2011. Ce document a déjà été modifié les 6 juin 2012 et 10 avril 2013. Les Conseils Municipaux en date du 10 juin et du 29 juillet 2014 se sont prononcés sur une nouvelle modification qui a pour but d'intégrer des adaptations mineures du règlement d'urbanisme en lien avec les nouvelles dispositions de la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) et d'encadrer la densification des zones urbaines en particulier les zones U2.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les adaptations envisagées qui sont les suivantes

-Suppression des articles 14 relatifs au coefficient d'occupation des sols des zones U1, U2, U3, UX, UE, AU, AUx, AUo, AUxo, A et N

-Adaptation de la rédaction des articles 9 relatifs à la définition de l'emprise au sol des constructions

-Adaptation de la rédaction de l'article 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone U2

-Adaptation de la rédaction des articles 7 relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone U2.

-Adaptation des règles d'emprises au sol fixées en zone U2, de manière à autoriser une légère augmentation des volumes constructibles et visant une densification des zones U2

-Adaptation de la rédaction de l'article 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone AU (secteurs AUa et AUb)

-Ajout d'une disposition réglementaire à l'article 13 de la zone AU concernant les espaces libres et plantations.

-Mise à jour réglementaire concernant les « surfaces de plancher »

Alain BREST fait remarquer que les modifications mineures vont densifier la Zone U2. Il demande des précisions au niveau des terrasses dont les surfaces seront comptées dans l'emprise au sol du bâti.

Au sujet des terrasses, Albert BRAS craint qu'elles soient réalisées postérieurement aux permis et sans autorisation.

Christian TABOURIN dit qu'il n'a pas eu le document relatif à la modification PLU.

Pierre VERDIER précise que la plupart des modifications découlent d'une simple application de la loi ALUR et rappelle à Christian TABOURIN que leur convocation précisait que le document était disponible en Mairie et qu'il avait été envoyé à Alain BREST pour l'ensemble du groupe eu égard au volume du document.

Ouï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mr et Mmes Annie VIGNERAC, Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE et Christian TABOURIN)

-adopte cette proposition de modification

-charge Monsieur le Maire de diligenter toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

- **Marché gaz**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la fourniture de gaz naturel pour les installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire de divers bâtiments. Il rappelle que ce sont les services de la Communauté de Communes qui ont coordonné ce marché.

Deux prestataires ont répondu à la consultation : ALVEA et EDF.

Le marché est conclu à compter du 01/03/2015 pour une période de deux ans.

Après analyse des offres, l'entreprise EDF est la mieux-disante et propose un tarif de 0.04271 € ht / Kwh pour le complexe scolaire Las Peyras et un tarif de 0.04467 € ht /Kwh pour le judo et la mairie.

Il précise que l'économie réalisée s'élève à environ 10 000.00 € / an et demande au Conseil Municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offres et de l'autoriser à signer le marché et les pièces s'y rapportant.

Ouï le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-valide le choix d'EDF fait par la Commission d'appel d'offres

-charge Monsieur le Maire de diligenter toutes les formalités nécessaires à sa réalisation

- **Commission accessibilité Couffouleux-Rabastens**

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'accessibilité de Rabastens mise en place le 29/10/2014 se compose des membres suivants :

Elu(e)s : Danièle BOROT, Christian LE GRAND, Jean-Guy LECLAIR, Jean-Paul RUFFIO, Vanessa PELLERIN, Jacqueline FELZINES et Christian TABOURIN.

Représentants des personnes à mobilité réduite : Nicolas POIROT et Colette GRAND

Représentant de la SEPRA : Stéphane ROPELÉ

Représentant des résidents du foyer logement : Victor BEAUMARD

Afin d'avoir une vision plus coordonnée sur le territoire, Monsieur le Maire propose une commission qui soit commune à Couffouleux et Rabastens et qui se compose de 4 élus de Rabastens, de 2 élus de Couffouleux et de 3 personnes de la société civile par Commune.

Ouï le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-nomme les personnes suivantes pour Rabastens

Elu(e)s : M. et Mmes Jean-Paul RUFFIO, Christian TABOURIN, Vanessa PELLERIN et Jacqueline FELZINES

Personnes de la société civile : M. Nicolas POIROT, Stéphane ROPELÉ et Victor BEAUMARD

- **Acquisition camion pour le service ordures ménagères**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage d'acquérir un petit camion d'occasion pour le service ordures ménagères. Ce véhicule est proposé par le garage BARRIAC pour un prix de 1200 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cet achat qui permettra d'améliorer le service rendu à la population.

Jean-François CARIVEN précise qu'il s'agit d'une opportunité avec la Communauté de communes Tarn-Dadou et que le prix de cession est strictement celui de la reprise qu'avait fait le garage à son ancien propriétaire.

Ouï le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-valide l'achat de ce petit camion qui sera utilisé pour le tri au prix de 1200 €.

- **Indemnité représentative de logement 2014**

Comme chaque année, la Préfecture demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année courue.

Le montant unitaire de dotation spéciale instituteur a été fixé à 2 808 € annuel pour 2014, ce qui donne une indemnité représentative de logement de 2 246.40 € pour un instituteur non chargé de famille.

Les majorations éventuelles s'appliquent ensuite automatiquement à cette somme (instituteur marié sans enfant, célibataire, veuf ou divorcé avec un enfant ou plusieurs enfants à charge : 2808 € annuel).

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité
-valide le montant de l'indemnité représentative de logement telle qu'elle a été fixée par le Comité des finances locales.

- **Indemnités élections**

Compte tenu des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, vu les décrets n° 2002-60 et 2002-63 du 14/01/2002, l'arrêté ministériel du 27/02/1962 et la circulaire ministérielle du 11/10/2002, il est proposé d'octroyer aux personnels intervenants pour ces consultations les indemnités prévues par les textes et qui seront prévues dans le cadre du budget primitif de la commune :

- Attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents au vu des horaires effectués et du barème prévu par les textes, soit 66 % de majoration sur le taux de l'heure supplémentaire au taux des quatorze premières heures.

- Attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à l'attaché principal assumant les fonctions de DGS, pour un montant égal au quart du montant individuel maximum pour chaque tour de scrutin.

Alain BREST demande si ces indemnités ne concernent que du personnel de la Mairie de Rabastens, ce que confirme Pierre VERDIER

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-approuve le paiement des indemnités tel qu'il est présenté ci-dessus, précise que 4 agents seront réquisitionnés pour ces opérations :

-La DGS de Rabastens et la personne en charge du service élections pour l'ouverture et la fermeture du bureau ainsi que le dépouillement et l'établissement du PV centralisateur du canton

-2 agents administratifs pour le dépouillement afin que chacun des 4 bureaux soit couvert.

- **Assurance piano**

Lors des auditions de l'école de musique, la Commune demande l'installation d'un piano à la Halle. Afin de garantir ce matériel, la SMACL, assureur de la Ville, propose un avenant à son contrat dommage aux biens de 51.76 € pour l'année 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à le signer.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus soit pour un montant annuel de 51.76 € en 2015.

- **Demande de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour l'aménagement d'un bâtiment route de Toulouse**

Par délibération en date du 10.06.2014, le Conseil Municipal a envisagé d'aménager la seconde moitié du local route de Toulouse qui abrite le service bâtiments pour y accueillir le comité des fêtes et les vélocipèdes. Ces travaux seront effectués par les équipes municipales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter les aides maximales pour cette rénovation dont le coût est évalué à : 4.055 € HT de matériaux et 5.825 € de travaux en régie.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide maximale auprès du Conseil Régional et du Conseil Général

- **Demande de subvention au Conseil Général et sur les fonds parlementaires pour l'équipement d'une nouvelle salle de classe**

Par délibération en date du 29.09.2014, le Conseil Municipal a décidé d'acheter du matériel pour équiper la nouvelle salle de classe suite à l'ouverture d'une nouvelle classe décidée par le CDEN ainsi que des jeux extérieurs pour la cour.

Ce dernier équipement n'étant pas encore choisi, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention maximale au Conseil Général et sur les fonds parlementaires, dont le coût s'établit à : 3.264 € HT

La demande relative aux jeux extérieurs sera réalisée dans un second temps.

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

-autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide maximale auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et des fonds parlementaires.

- **Personnel : Recrutement de contrats uniques d'insertion**

Afin de maintenir un service public de qualité, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'embauche de plusieurs contrats aidés qui seront affectés comme suit :

- 1 contrat de 20h par semaine pour un agent polyvalent au service administratif afin de pallier les absences du personnel titulaire, de faire face à des surcroits de travail et de permettre la présence de 50% du personnel pendant les périodes de congé.
- 1 contrat de 24h semaine pour un agent au service propreté afin de remplacer un agent qui a quitté la collectivité et assurerait le remplacement des agents absents.
- 1 contrat de 24h semaine et 1 contrat de 23 h semaine au service espaces verts à venir pour compenser la mutation d'un employé de ce service qui a manifesté le désir de rejoindre le service propreté de la ville
- 1 contrat de 20h semaine pour renforcer le service culture et communication, déplacements doux et s'occuper plus particulièrement des tâches liées aux guides et journaux.

Alain BREST demande le coût de ces recrutements.

Pierre VERDIER lui répond que le coût global mensuel de ces 5 recrutements est de l'ordre de 1300 € (salaire+charge)

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements évoqués ci-dessus.

- **Validation des travaux pour remettre en service les parties non touchées par l'incendie**

Suite à la visite de l'expert le 2 mars, ce dernier a validé le 3 mars 2015 les travaux permettant la remise en service des parties non touchées par l'incendie.

Pour se faire il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le chantier et à accomplir toutes les formalités nécessaires

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux validés par l'expert sur les pièces non touchées dans l'incendie dans un premier temps et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour signer les marchés et mener à bien ces aménagements.

-précise que la même opération se réalisera dans un deuxième temps pour les locaux dans la zone détruite.

- **Questions diverses**
- Paul BOZZO fait le point sur la fréquentation du passe-pont ; suite aux nombreuses interventions, Pierre VERDIER conclut en précisant que l'utilisation principale de ce transport est scolaire, qu'il faut l'améliorer en particulier le samedi et qu'il y a pour cela une rencontre tous les mois et demi. Il n'y aura pas de passe-pont en juillet et en août.
- Pierre VERDIER informe l'assemblée que deux rapports d'enquête qui ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur sont à la disposition des élus :
 - PPR inondation du bassin versant du Tarn en aval de la ville d'Albi sur le territoire de 33 communes du Tarn
 - Institution des périmètres de protection autour du captage d'eau potable de Buzet sur Tarn.
- Pierre VERDIER rappelle que l'arrêté catastrophe naturelle pour les coulées de boues du 28 au 30 novembre dernier est paru le 3 mars et que les habitants de la commune ont 10 jours à compter du 5 mars pour déposer leur dossier.
- Rappel de quelques dates
- 15 mars vernissage au musée : exposition Jean Jaurès du 15 mars au 21 juin 2015.
- 19 mars commémoration du cessez le feu en Algérie
- 21 mars journée de nettoyage des berges et des plages : journée citoyenne de 9h à 17h pour laquelle les partenaires sont le comité de quartier du Château, les Brigades du Tarn, le Club de randonnée et les services municipaux espaces verts, voirie et ordures ménagères. Principe de l'auberge espagnole pour le repas de midi et appel à bénévoles.
- 22 et 29 mars : élections départementales : Le Maire, Pierre VERDIER, rappelle aux Conseillers municipaux la nécessité de s'inscrire pour les permanences
- Alain BREST demande s'il n'y a pas un principe de non superposition au niveau des arrêtés de délégation aux adjoints et conseillers municipaux. Pierre VERDIER lui précise que le contrôle de légalité n'a fait aucune observation sur les arrêtés en cours, que les délégations le sont par le Maire qui a la possibilité d'attribuer une même délégation à plusieurs personnes et que l'important est l'organisation du fonctionnement entre les élus qui ont la délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pierre VERDIER

Danièle BOROT

Christian LE GRAND

Ludivine PAYA DELMON

Sarah CAMPREDON
Représ. par C. le GRAND

Paul BOZZO

Séverine AHLSELL DE TOULZA
Représ. par P. VERDIER

Bernard MONTLIVIER

Cécile DERREVEAUX

Jean-Paul RUFFIO

Marie-Martine MANIAGO

Daniel BARRAQUE

Vanessa PELLERIN
Repres. par M.M MANIAGO

Jean-Guy LECLAIR

Aude CAPELLI

Bernard MONTFRAIS

Marie-Pierre ROBERT

Erick ESPEL

Marie MONNIER

Philippe PASCUAL

Jacqueline FELZINES

Jean-François CARIVEN

Alain BREST

Stéphanie SARRADE.

Françoise CATHALA

Christian TABOURIN

Annie VIGNERAC

Albert BRAS